



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mars 2022
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution [2612 \(2021\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs¹. Il retrace les événements relatifs à la paix et à la sécurité qui ont jalonné la période du 16 septembre 2021 au 15 mars 2022 dans la région des Grands Lacs depuis la publication du précédent rapport ([S/2021/836](#)).

II. Principaux faits nouveaux

A. Propagation et conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est demeurée une source de préoccupation dans la région des Grands Lacs, plusieurs pays ayant enregistré des taux d'infection accrus, principalement au variant Omicron. D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération avaient déclaré, au 18 mars, un total de 5 007 400 cas confirmés et de 124 064 décès. En outre, la région a continué de souffrir d'importantes pénuries de vaccins. Au 18 mars, 119 840 280 doses de vaccin en tout avaient été administrées. En octobre, le Burundi s'est joint aux autres pays signataires participant

¹ Dans ce contexte, le terme « région » désigne les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, les quatre organisations intergouvernementales suivantes se sont portées témoins ou garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



au Mécanisme COVAX de l'OMS pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19.

3. La pandémie a également continué d'exacerber les difficultés socioéconomiques préexistantes dans la région, telles que le fardeau de la dette, le manque de diversification économique, le chômage des jeunes, l'extrême pauvreté et la vulnérabilité face aux changements climatiques. Cependant, malgré la lenteur du déploiement des vaccins et les nouvelles vagues d'infections, 10 des 13 pays signataires de l'Accord-cadre ont enregistré une croissance de leur produit intérieur brut supérieure à 3 % en 2021, selon la Banque africaine de développement². La reprise économique mondiale, la hausse des prix des produits de base et la levée de certaines restrictions liées à la pandémie (comme la fermeture des frontières) sont autant de facteurs qui ont contribué à cette croissance.

B. État de la sécurité

4. L'état général de la sécurité dans la région des Grands Lacs est resté fragile, six cas d'accrochages transfrontaliers ayant été signalés, contre quatre au cours de la période précédente. L'activité des groupes armés a augmenté, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, et des attaques visant des agents de l'État et des civils ont été recensées au Burundi, en Ouganda et en République démocratique du Congo. En riposte, les services de sécurité ont poursuivi leur coopération bilatérale et multilatérale, ce qui s'est traduit notamment par le lancement d'opérations menées conjointement par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) contre les Forces démocratiques alliées (ADF) le 30 novembre.

5. Le 26 septembre, les FDPO ont déclaré avoir poursuivi des combattants des Forces de libération de la patrie ougandaise qui auraient des liens avec la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), soupçonnée d'avoir perpétré une attaque contre une position des FDPO à Zombo, dans la sous-région du Nil occidental en Ouganda, en juillet 2021.

6. Le 5 octobre, les FARDC ont annoncé avoir arrêté 32 citoyens burundais dans le territoire d'Uvira (province du Sud-Kivu), pour avoir franchi illégalement la frontière : ces personnes auraient eu l'intention de rejoindre des groupes armés burundais, notamment la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara).

7. Le 18 octobre, les FARDC ont déclaré que des troupes de la Force de défense rwandaise avaient traversé Kibumba (Nord-Kivu) à la poursuite de contrebandiers, avant de se replier sous la pression des FARDC. Le même jour, la République démocratique du Congo a saisi le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) pour qu'il mène l'enquête.

8. Deux épisodes se seraient produits dans la zone frontalière entre l'Ouganda et le Rwanda. Un soldat des FDPO en permission a été arrêté par les forces de sécurité rwandaises au Rwanda, le 27 novembre 2021. Il a été libéré le 22 janvier, à l'occasion de la visite à Kigali du Conseiller principal pour les opérations spéciales du Président de la République de l'Ouganda et commandant des forces terrestres des FDPO, le général de corps d'armée Muhoozi Kainerugaba. Le 18 décembre, un soldat rwandais

² Voir Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2021*. Les 10 pays sont les suivants : Afrique du Sud, Angola, Burundi, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie.

aurait été capturé dans le district de Kabale, en Ouganda, et remis par la suite à l'Ambassade du Rwanda à Kampala.

9. Le 21 octobre, le Burundi a remis au Rwanda 11 membres du groupe armé Forces nationales de libération (FNL), qui avaient été capturés par les autorités burundaises, en septembre, dans la province de Cibitoke. La remise des captifs a eu lieu en présence du Mécanisme conjoint de vérification élargi.

10. Dans l'est de la République démocratique du Congo, l'insécurité a persisté et s'est intensifiée dans certaines régions, avec une recrudescence des attaques lancées par les ADF contre les civils et les FARDC, notamment dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu où un état de siège est en vigueur depuis le 6 mai 2021. Entre le 16 septembre et le 13 février, des combattants des ADF auraient tué environ 257 civils au cours de 61 attaques dans la province de l'Ituri, notamment en territoire de Mambasa. Dans la province du Nord-Kivu, 47 attaques attribuées aux ADF ont fait plus de 195 morts, parmi lesquels 13 soldats des FARDC.

11. Au cours de la période considérée, on a également enregistré une recrudescence des attaques dans la province du Nord-Kivu, attribuées à des combattants du Mouvement du 23 mars (M23) dirigé par Sultani Makenga. Des combattants présumés du M23 ont mené six attaques contre des positions des FARDC dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu), tuant quelque 45 soldats et un nombre inconnu de civils. Le 26 décembre, dans le contexte d'une contre-offensive lancée par les FARDC pour déloger le M23 du village de Ndiza, 17 combattants du M23 ont été tués et un a été capturé. Le 24 janvier, une attaque visant les positions des FARDC dans le village de Nyesisi a entraîné la mort d'au moins 31 soldats. Le 26 janvier, les Forces ont lancé une contre-offensive, au cours de laquelle elles ont récupéré leurs anciennes positions et contraint le groupe à se replier dans les montagnes de Sarambwe-Sabinyo, dans la zone frontalière que partagent l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Au moins 12 combattants du M23 ont été tués au cours de la contre-offensive. Si aucune autre attaque du M23 n'a été signalée dans la région, le groupe serait resté actif dans la province du Nord-Kivu et aurait continué à recruter des jeunes, notamment dans les territoires de Rutshuru et de Masisi.

12. Entre octobre et février, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et leur allié Nyatura-Collectif des mouvements pour le changement-Forces de défense du peuple (CMC-FDP) ont continué de s'affronter avec le groupe dissident Nyatura-Collectif des mouvements pour le changement/Forces armées du peuple congolais (CMC-FAPC) pour le contrôle de certains villages dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu), faisant des victimes civiles et provoquant des déplacements de population. Ces groupes armés ont continué d'être impliqués dans des meurtres, des enlèvements et des violences sexuelles, prélevant également des taxes illégales auprès des civils dans les zones d'opération.

13. Les 5 et 19 janvier, la RED Tabara a publié deux communiqués dans lesquels elle a déclaré s'être accrochée à deux reprises avec une coalition de la Force de défense nationale du Burundi, des Imbonerakure et des milices dans la province du Sud-Kivu. Les autorités burundaises n'ont pas réagi publiquement à ces allégations.

14. Au Burundi, une attaque au mortier lancée le 18 septembre contre l'aéroport de Bujumbura a été revendiquée par la RED Tabara. L'attaque n'a occasionné que des dommages structurels. Le 20 décembre, la RED Tabara a revendiqué une autre attaque menée, le 19 décembre, contre une position des Forces armées burundaises à Gatumba, au Burundi, qui aurait fait 10 morts et 15 blessés. Deux attaques à la grenade lancées par des assaillants non identifiés, les 21 et 24 septembre à Bujumbura, ont fait 7 morts et 50 blessés. Par ailleurs, le 22 décembre, une grenade a explosé dans un cinéma de Bujumbura, faisant 16 blessés ; parmi eux, un suspect a été arrêté.

15. Au Rwanda, les services nationaux de sécurité ont annoncé le 1^{er} octobre l'arrestation, en septembre, de 13 personnes accusées d'avoir planifié des attentats terroristes à Kigali. Les autorités rwandaises ont établi un lien entre les suspects et les ADF ; selon la police rwandaise, les attentats avaient été planifiés en représailles au déploiement de troupes rwandaises à Cabo Delgado (Mozambique).

16. En Ouganda, quatre attentats à la bombe ont été recensés en octobre et novembre, dont deux attentats-suicides commis le 16 novembre à Kampala, à proximité du bureau de l'Inspecteur général du Gouvernement et du commissariat central. Les attentats auraient fait 10 morts et une quarantaine de blessés. Les autorités ougandaises ont attribué les faits aux ADF, les qualifiant d'actes de terrorisme intérieur. Si les ADF n'ont pas réagi publiquement, Daech a revendiqué trois des quatre attentats. Le 30 novembre, les FARDC et les FDPO ont lancé des opérations militaires conjointes contre les ADF dans l'est de la République démocratique du Congo.

C. Évolution de la situation politique

17. La tendance encourageante à l'amélioration des relations diplomatiques et du dialogue entre les pays de la région des Grands Lacs s'est poursuivie au cours de la période considérée, comme en témoignent les visites faites par des chefs d'État et d'autres hauts fonctionnaires, la signature de nouveaux accords visant à renforcer la coopération bilatérale et les efforts déployés pour mettre en œuvre les engagements précédemment contractés.

18. L'Ouganda et le Rwanda ont franchi une étape importante pour la normalisation de leurs relations en procédant, le 31 janvier, à la réouverture partielle du poste frontière de Gatuna/Katuna, puis à sa réouverture complète, le 7 mars. Cette décision fait suite à l'envoi par le Président de la République de l'Ouganda Yoweri Museveni du Commandant des forces terrestres des FDPO et du Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies, Adonia Ayebare, à Kigali, les 22 et 17 janvier, respectivement. Après une autre visite du Commandant des forces terrestres des FDPO au Rwanda les 14 et 15 mars, le Premier Ministre du Rwanda, Edouard Ngirente, aurait dit lors d'une conférence de presse, le 16 mars, que la restauration des relations entre le Rwanda et l'Ouganda était un cheminement et se serait dit confiant quant à la poursuite des interactions entre les deux pays. Le 25 octobre, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda, Vincent Biruta, s'est entretenu de relations bilatérales avec son homologue, le Ministre des affaires étrangères ougandais, Jeje Odongo, en marge d'une réunion ministérielle entre l'Union africaine et l'Union européenne.

19. De même, le Burundi et le Rwanda ont montré leur détermination sans faille à poursuivre la normalisation de leurs relations bilatérales. Le 22 septembre, M. Biruta aurait discuté des efforts de rapprochement en cours avec son homologue, le Ministre des affaires étrangères burundais, Albert Shingiro, en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En septembre et octobre, les gouverneurs des provinces voisines du Burundi et du Rwanda se sont rencontrés à trois reprises pour examiner des questions d'intérêt commun. Le 10 janvier, le Président du Rwanda, Paul Kagame, a reçu le Ministre burundais des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, Ezéchiel Nibigira ; celui-ci lui a remis un message du Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, qui aurait porté sur les relations bilatérales. Le 15 mars, M. Ndayishimiye a reçu une délégation rwandaise avec à sa tête le Ministre de la défense rwandais, le général de division Albert Murasira, qui aurait transmis un message de la part de M. Kagame.

20. La République démocratique du Congo et le Rwanda ont par ailleurs pris d'autres mesures pour renforcer leurs relations bilatérales. Le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et le Président du Rwanda se sont rencontrés le 25 novembre à Kinshasa, le 18 décembre à Bruxelles et le 24 mars à Aqaba (Jordanie), où ils se sont entretenus de questions de coopération bilatérale, notamment dans le domaine de la sécurité. Les pourparlers entre le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération internationale et son homologue, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Christophe Lutundula, en octobre, et le Ministre de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, Didier Mazenga, en janvier, ainsi que la visite du chef d'état-major général des FARDC, le général Célestin Mbala Munsense, au Rwanda en novembre et la signature d'un mémorandum d'accord entre les forces de police des deux pays le 13 décembre à Kigali, sont autant d'autres exemples de cette tendance au renforcement de la coopération.

21. La République-Unie de Tanzanie et le Rwanda ont également continué de renforcer leurs relations mutuelles. Après la visite de la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Samia Suluhu Hassan, au Rwanda en août, la commission permanente mixte des deux pays s'est réunie du 25 au 28 octobre en République-Unie de Tanzanie pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords signés par les deux Présidents le 2 août et pour approfondir les liens bilatéraux. Le 9 décembre, le Président du Rwanda a assisté aux célébrations du soixantième anniversaire de l'indépendance de la République-Unie de Tanzanie, à Dar es-Salaam.

22. Le Congo et le Rwanda ont également continué à renforcer leur partenariat, notamment dans le cadre de la cinquième réunion de leur commission mixte, qui a eu lieu en novembre, et des pourparlers que le Ministre rwandais des affaires étrangères et le Ministre de la coopération internationale du Congo, Denis Christel Sassou Nguesso, ont tenus à Brazzaville, en janvier. En outre, le Président du Rwanda a également rencontré son homologue, le Président de la République du Kenya, Uhuru Kenyatta, le 3 février à Nairobi, où les deux hommes ont examiné toute une série de domaines de coopération entre leurs deux pays, notamment le commerce et les transports.

23. Outre ses engagements avec l'Ouganda et le Rwanda, la République démocratique du Congo a passé en revue ses échanges commerciaux et sa coopération militaire avec le Kenya et signé deux accords commerciaux avec l'Angola dans le cadre de la commission mixte bilatérale des deux pays, qui s'est réunie du 27 au 29 octobre à Kinshasa, avant la visite du Président de la République démocratique du Congo à Luanda, le 27 novembre. Le Président de la République démocratique du Congo a poursuivi ses pourparlers bilatéraux avec son homologue, le Président de la République de Zambie, Hakainde Hichilema, en visite à Kinshasa, le 23 novembre. Il a également signé avec le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso un accord de coopération sur la production d'énergie le 6 décembre, à Brazzaville. Le 18 janvier, les Ministres de la défense du Congo et de la République démocratique du Congo ont échangé à propos des défis communs en matière de sécurité et de la coopération bilatérale dans ce domaine.

24. Le Président du Burundi a poursuivi ses efforts de sensibilisation diplomatique aux niveaux régional et international. Entre le 22 et le 24 octobre, il s'est rendu en République-Unie de Tanzanie où il a eu des discussions avec son homologue des possibilités de resserrer la coopération bilatérale ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords de coopération en vigueur. Le 12 janvier, il a reçu le Ministre ougandais de la défense et des anciens combattants, Vincent Bamulangaki Ssempijja.

25. La Présidente de la République-Unie de Tanzanie a reçu plusieurs chefs d'État, dont les Présidents du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda, ou leurs émissaires présents dans la région. Leurs échanges ont porté sur la coopération bilatérale et des questions régionales d'intérêt commun, notamment les infrastructures, le commerce et l'énergie.

D. Situation humanitaire

26. La situation humanitaire dans la région des Grands Lacs demeure désastreuse, plus de 16 millions de personnes ayant été contraintes au déplacement, principalement en raison des violences et de l'insécurité qui règnent dans l'est de la République démocratique du Congo, aggravées par les changements climatiques. La résilience économique des populations, déjà mise à mal par la pandémie de COVID-19, s'est encore érodée, notamment dans les zones dépendant d'une aide alimentaire et accueillant des réfugiés et des déplacés. À la fin de janvier, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait recensé plus de 4,8 millions de personnes réfugiées ou en quête d'asile dans les 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

27. En outre, quelque 13,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays avaient été recensées dans la région au 31 décembre. La République démocratique du Congo est le pays qui a enregistré le nombre le plus important de personnes déplacées (6,7 millions), suivi du Soudan (3 millions) et du Soudan du Sud (2 millions). Au total, parmi la population congolaise, près d'un million de déplacés en République démocratique du Congo et 201 réfugiés originaires de ce pays ont regagné leurs foyers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. En 2021, plus de 24 300 personnes ont été provisoirement contraintes au déplacement sous l'effet d'urgences climatiques en Ouganda.

28. Les réfugiés burundais ont également poursuivi leurs rapatriements volontaires. Au 31 janvier, 263 846 réfugiés burundais avaient été enregistrés dans la région. Le HCR a facilité le rapatriement volontaire de 65 279 de ces réfugiés, dont 30 061 depuis la République-Unie de Tanzanie, 22 973 en provenance du Rwanda, 7 565 en provenance de la République démocratique du Congo, 3 856 depuis l'Ouganda et 1 024 depuis le Kenya. Le HCR a par ailleurs facilité le retour de plus de 1 700 réfugiés au Rwanda.

29. Le 8 octobre, la République démocratique du Congo a signalé l'apparition d'un treizième foyer de la maladie à virus Ebola. Onze cas et six décès ont été recensés dans la province du Nord-Kivu avant l'annonce, le 16 décembre, de la fin de l'épidémie.

E. Droits humains et état de droit

30. On a continué de signaler des violations des droits humains et du droit international humanitaire, notamment avec l'intensification de l'activité des groupes armés en République démocratique du Congo et dans d'autres endroits de la région.

31. En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a recensé 2 952 violations des droits humains et atteintes à ces droits entre les mois de septembre et de janvier, soit une augmentation de 24 % par rapport aux cinq mois précédents. La plupart de ces violations (57 %) avaient été commises par des groupes armés, plus particulièrement les ADF et les Forces démocratiques de libération du Rwanda, et 43 % auraient été commises par des agents de l'État. Plus de 92 % de ces

violations ont eu lieu dans des provinces touchées par un conflit. L'état de siège en cours et les opérations militaires conjointes des FARDC et des FDPO ont eu peu d'impact sur les atteintes commises par les groupes armés dans les deux provinces, dont les chiffres sont globalement restés élevés.

32. En ce qui concerne les opérations conjointes des FARDC et des FDPO, les repréailles des ADF étaient une source d'inquiétude. Au mois de décembre, les ADF auraient tué au moins 96 civils (dont 14 femmes et 7 enfants), en auraient blessé 33 (dont 5 femmes et 6 enfants) et en auraient enlevé 46 autres (dont 3 femmes et 6 enfants), en plus de s'être livrés à des pillages et à la destruction de biens. Au mois de janvier, 55 autres civils ont été tués (46 hommes, 8 femmes et 1 enfant), 13 ont été blessés (7 hommes, 5 femmes et 1 enfant) et 77 ont été enlevés (69 hommes, 5 femmes et 3 enfants). Les observateurs des droits humains ont également exprimé des inquiétudes quant à la sûreté et à la sécurité des personnes dépendantes des ADF et des victimes d'enlèvements dans les camps des ADF. Les FARDC et les FDPO ont exprimé leur attachement au droit des droits humains et au droit humanitaire international. Par ailleurs, les FARDC ont procédé à plusieurs arrestations : Benjamin Kisokeranio, l'un des fondateurs et anciens chefs des services de renseignement des ADF, le 11 janvier ; Salim Mohamed, un dirigeant des ADF de nationalité kenyane, le 29 janvier ; trois autres membres des ADF de nationalité tanzanienne, le 6 février.

33. Le 9 février, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu son verdict dans une affaire concernant les activités armées de soldats ougandais sur le territoire de la République démocratique du Congo entre 1998 et 2003. Elle a ordonné à l'Ouganda de verser un total de 325 millions de dollars de réparations pour compenser les dommages causés aux personnes, aux biens et aux ressources naturelles. Le 11 février, l'Ouganda a publié une déclaration rejetant les conclusions selon lesquelles les FDPO auraient commis des actes répréhensibles et indiquant continuer d'étudier la question avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le but de trouver une solution durable et mutuellement acceptable.

34. En Ouganda, les enquêtes menées à la suite des attentats-suicides à la bombe du 16 novembre ont conduit à l'arrestation de 106 personnes soupçonnées d'avoir des liens avec les ADF. Au moins cinq suspects auraient été tués par des combattants des forces de sécurité nationale au cours de ces opérations. Le 7 décembre, les États-Unis d'Amérique ont imposé des sanctions financières au Chef du renseignement militaire ougandais, le général de division Abel Kandihio, en lien avec des violations présumées des droits humains. Il a été démis de ses fonctions le 25 janvier, puis nommé Chef d'état-major des forces de police ougandaises le 9 février.

35. Au Burundi, le 22 septembre, le procureur général a accusé un « groupe de terroristes » composé de personnalités du monde politique et de la société civile d'être responsable des attentats perpétrés à Bujumbura les 18 et 21 septembre. Des mandats d'arrêt internationaux ont été émis contre ces personnes. La Commission d'enquête sur le Burundi a achevé son mandat en septembre et a été remplacée par un poste de rapporteur spécial. Le Gouvernement burundais a rejeté cette décision, qu'il a considérée comme étant en contradiction avec les progrès réalisés en matière de droits humains depuis 2015, et a annoncé ne pas avoir l'intention de coopérer avec le (la) Rapporteur(euse) spécial(e).

36. Le 8 février 2022, l'Union européenne a annoncé la levée des restrictions imposées au Burundi, en application de l'article 96 de l'Accord de partenariat entre les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, concernant la suspension de l'aide financière et des versements de fonds directs à l'administration ou aux institutions burundaises. Si l'Union européenne a indiqué avoir fondé sa décision sur le processus politique pacifique qui avait débuté avec les élections de

mai 2020, elle a également noté que des défis subsistent encore dans les domaines des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Cette décision a fait suite à la levée des sanctions par les États-Unis à l'encontre de quatre personnes en novembre 2021.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements de la République démocratique du Congo

37. L'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri (République démocratique du Congo) a été prolongé 17 fois depuis son entrée en vigueur le 6 mai 2021. Le 29 septembre, l'Assemblée nationale a adopté un rapport de la Commission défense et sécurité présentant une évaluation de l'état de siège et des recommandations pour l'élaboration d'une stratégie de sortie. Un certain nombre de recommandations ont été mises en œuvre, notamment la nomination de nouveaux commandants des FARDC en Ituri. Début décembre, une mission interinstitutionnelle dirigée par le Ministère de la défense et composée de représentants du Parlement et du Gouvernement s'est rendue dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri pour évaluer l'application de l'état de siège et soumettre des recommandations au Chef de l'État. Lors de son discours sur l'état de la nation le 13 décembre, le Président a réaffirmé l'utilité de l'état de siège, notant les résultats obtenus s'agissant de l'élimination de plusieurs positions de groupes armés et de la neutralisation et la reddition de certains membres de groupes armés.

38. En parallèle, les efforts visant à rendre opérationnel le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, promulgué le 5 juillet 2021, se sont poursuivis, notamment à travers l'élaboration d'un projet de stratégie nationale visant à exécuter le Programme.

39. Par ailleurs, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris des mesures visant à favoriser le développement économique, notamment en organisant les 24 et 25 novembre à Kinshasa le DRC-Africa Business Forum, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, entre autres. Présidé par le Président de la République démocratique du Congo, le Forum a abouti à une série de recommandations visant à promouvoir la chaîne de valeur régionale pour les batteries, les véhicules électriques et le traitement local des minéraux stratégiques.

B. Engagements de la région

40. Les initiatives destinées à renforcer la coopération régionale se sont poursuivies. S'agissant de la coopération en matière de sécurité, plusieurs pays ont signé de nouveaux accords bilatéraux, notamment le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie ; le Congo et le Rwanda ; l'Ouganda et la République démocratique du Congo ; la République démocratique du Congo et le Rwanda. En ce qui concerne l'intégration économique régionale, au 7 février 2022, 11 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ont déposé leurs instruments de ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale

africaine auprès du Président de la Commission de l'Union africaine, qui en est le dépositaire³.

41. Au niveau régional, la Cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires en complément des opérations militaires en cours contre les forces négatives a commencé ses travaux, avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial et de la MONUSCO. Cette cellule rassemble des représentants du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie afin d'aider le Groupe à préparer et à mettre en œuvre une stratégie de communication avec les forces négatives en vue de favoriser leur démobilisation, leur désarmement, leur rapatriement, leur réintégration et leur réinstallation.

42. Les pays de la région ont continué de donner la priorité au renforcement de leurs relations commerciales. L'Angola et la République démocratique du Congo ont signé un accord commercial à la dixième session de leur commission mixte conjointe, qui s'est tenue du 27 au 29 octobre. Dans le même temps, le Kenya et l'Ouganda ont repris leurs discussions bilatérales en décembre afin d'éliminer les obstacles au commerce entre les deux pays. Lors de la quatrième réunion de leur commission permanente conjointe, au mois de janvier, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie sont convenus de reprendre les négociations en vue d'éliminer les obstacles au commerce et de mener des projets d'infrastructure communs. Enfin, le 17 janvier, le Burundi et la République-Unie de Tanzanie sont convenus de construire une voie ferrée transfrontière.

43. Certains pays se sont en outre engagés à renforcer la coopération en matière de ressources naturelles et d'énergie. Le 21 septembre, le Ministre angolais des ressources minérales, du pétrole et du gaz et son homologue, le Ministre des hydrocarbures de la République démocratique du Congo, sont convenus de revitaliser la commission technique sur le projet de zone d'exploration pétrolière commune de leurs pays et d'avancer vers la mise en place d'un mécanisme conjoint de commercialisation des produits pétroliers afin de lutter contre le commerce illicite et la contrebande. Le 9 octobre et le 25 janvier, des représentants des Gouvernements burundais, rwandais et tanzanien se sont réunis en République-Unie de Tanzanie afin d'évaluer les avancées dans l'exécution d'un projet hydroélectrique transfrontalier. Lors de sa visite officielle en République-Unie de Tanzanie en novembre, le Président de la République de l'Ouganda a abordé la question du suivi des accords signés en avril avec son homologue, la Présidente de République-Unie de Tanzanie sur l'oléoduc de pétrole brut d'Afrique de l'Est.

44. Les organisations régionales et continentales, notamment les garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ont poursuivi leur action à l'appui de la région. Le 29 novembre, la sixième réunion des ministres des mines des États membres de la CIRGL, convoquée par l'Angola, a examiné l'état d'avancement de l'Initiative régionale de la CIRGL contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et a recommandé, entre autres choses, que soit menée une évaluation approfondie de la mise en œuvre de l'Initiative dans chaque pays, afin de servir de base à des mesures propres à garantir davantage de progrès. Les ministres ont également approuvé les recommandations de l'atelier de haut niveau sur les ressources naturelles, tenu du 31 août au 2 septembre à Khartoum, visant à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles et le

³ Les 11 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération qui ont déposé leurs instruments de ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sont les suivants : Afrique du Sud, Angola, Burundi, Congo, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie.

financement des groupes armés. Ils ont par ailleurs exhorté les États membres de la Conférence et le secrétariat de celle-ci à intégrer les recommandations dans leurs plans stratégiques nationaux et régionaux en matière de minéraux.

45. Soucieux de faire avancer la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs, les ministres des États membres de la CIRGL chargés des questions de genre ont adopté, le 13 novembre, un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'une politique régionale révisée pour les questions de genre, entre autres documents. Ils se sont par ailleurs engagés à mobiliser des fonds en faveur de l'autonomisation économique des femmes, tout en soulignant la nécessité pour les États membres de la CIRGL de fournir davantage de données sur la participation effective des femmes aux processus de paix et aux processus politiques.

46. Le 11 février, le Président de la République du Congo a réuni ses homologues, les Présidents de la République de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la République togolaise, dans la ville d'Oyo pour un mini-sommet sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs et en Afrique centrale et occidentale. Les chefs d'État se sont notamment félicités des progrès réalisés dans l'opération militaire conjointe menée actuellement par l'Ouganda et la République démocratique du Congo contre les ADF et ont accueilli avec satisfaction le fait que l'Ouganda et le Rwanda aient exprimé la volonté de résoudre les points de litige dans leurs relations bilatérales uniquement par des moyens politiques et diplomatiques.

47. Autre fait marquant, le Conseil des ministres de la Communauté d'Afrique de l'Est a adressé une recommandation aux chefs d'État de la Communauté, le 8 février, consistant à admettre la République démocratique du Congo au sein du bloc régional. Le 19 janvier, la République démocratique du Congo a pris la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale lors du vingtième sommet ordinaire de celle-ci à Brazzaville.

48. Le 5 octobre, l'Union africaine a réuni des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie pour examiner la question de la délimitation des frontières internationales sur le lac Tanganyika et convenir de la technique à utiliser aux fins de cette délimitation. Le Programme frontière de l'Union africaine a également facilité les discussions bilatérales du comité technique conjoint de l'Ouganda et du Soudan du Sud sur la délimitation et la démarcation de leur frontière commune du 13 au 15 décembre. Cette réunion a été suivie par la troisième réunion du comité technique tripartite du Kenya sur les frontières, de l'Ouganda et du Soudan du Sud le 16 décembre, également facilitée par l'Union africaine, qui a abouti à la redynamisation d'un sous-comité technique conjoint chargé de poursuivre l'examen des questions en suspens dans le processus de délimitation et de démarcation.

49. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, les initiatives régionales se sont poursuivies en vue de faciliter le commerce et la reprise économique, d'harmoniser les mesures sanitaires et de promouvoir un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 et aux fournitures médicales. Le 10 janvier, le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, Peter Mathuki, a appelé à une action collective de vaccination afin de contenir la propagation de la pandémie et a donné des informations sur les progrès vers un « Pass CAE » (EACPass), qui intégrerait, entre autres, des données sur les résultats de tests de la COVID-19 et le statut vaccinal en vue de faciliter les déplacements dans la région.

50. Le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est tenu le 24 février à Kinshasa, coïncidant avec le neuvième anniversaire de l'Accord-cadre. Les débats du sommet ont porté sur des

initiatives visant à renforcer les relations de bon voisinage, ainsi que sur la coopération en vue d'éliminer la menace posée par les groupes armés étrangers et autres forces négatives dans la région et de renforcer l'intégration économique régionale. Entre autres décisions, les délégations participantes ont accueilli favorablement la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs pour la période 2020-2030 (ci-après, « la stratégie régionale ») et demandé à ce que le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la période 2021-2023 soit rapidement exécuté ; elles ont également approuvé le deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et demandé au Comité d'appui technique d'actualiser le plan d'action régional pour l'application de l'Accord-cadre et de l'harmoniser avec les autres plans d'action existants. Les délégations se sont par ailleurs engagées à approfondir le dialogue et à recourir à des moyens pacifiques afin de renforcer davantage les relations bilatérales et les relations de bon voisinage.

51. Se félicitant de la création du Groupe de contact et de coordination, les participants du sommet ont encouragé une collaboration étroite entre celui-ci et le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs afin de garantir que les auteurs de crimes transfrontières commis par des groupes armés soient amenés à répondre de leurs actes. Les participants du sommet sont par ailleurs convenus de renforcer la coopération sur des projets d'intégration transfrontières et de développer les partenariats avec des institutions financières internationales et d'autres partenaires à cet égard. Le Burundi a proposé d'accueillir la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi en 2023. Le sommet a été précédé d'une réunion des ministres des affaires étrangères, le 22 février, ainsi que des vingt-neuvième et trentième réunions du Comité d'appui technique, qui se sont tenues respectivement le 23 novembre et les 19 et 20 février.

C. Engagements internationaux

52. Le 14 octobre et le 10 février, le Groupe de contact international pour la Région des Grands Lacs s'est réuni pour aborder la question de l'évolution de la situation dans la région ainsi que du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale des Nations Unies et des besoins d'appui connexes. Les membres du Groupe ont réitéré leur adhésion totale audit plan d'action, tout en soulignant l'importance de sa prise en main au niveau régional et d'une coordination efficace entre l'ONU et la communauté internationale.

53. En outre, dans le cadre de la suite donnée au débat de haut niveau du Conseil de sécurité sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenu le 20 octobre sous la présidence du Kenya, l'Envoyé spécial a engagé des discussions bilatérales avec des membres du Conseil et d'autres partenaires en vue de promouvoir un appui financier et technique concerté à la mise en œuvre du plan d'action.

IV. Mise en œuvre du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs

54. L'Envoyé spécial et son Bureau ont continué à encadrer l'action menée en vue de l'application de la stratégie régionale, notamment en coordonnant la mise en œuvre du plan d'action connexe et en assurant une coopération étroite entre les entités du système des Nations Unies concernées par l'intermédiaire du Groupe de haut niveau et de son organe technique, le Mécanisme d'appui à la mise en œuvre.

55. Le 15 février, l'Envoyé spécial a convoqué la troisième réunion du Groupe de haut niveau, au cours de laquelle les participants ont examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives prioritaires pour 2021 et les possibilités de renforcer les mécanismes de coordination et de mieux assurer le suivi de l'application de la stratégie régionale et de son plan d'action. Les participants sont également convenus d'organiser une retraite dans la deuxième quinzaine de mai 2022 afin d'approfondir leurs réflexions sur la coordination entre les entités du système des Nations Unies, les partenariats externes, ainsi que les structures de gouvernance et de mise en œuvre de la stratégie régionale, et d'adopter ensuite une stratégie commune de mobilisation des ressources et une stratégie de communication.

A. Promotion du dialogue et renforcement de la confiance

56. L'Envoyé spécial a continué de défendre et de promouvoir le dialogue et le renforcement de la coopération entre les pays de la région, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il s'est entretenu avec de hauts responsables des Gouvernements du Burundi, du Congo, du Kenya, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo de questions de politique et de sécurité dans la région, ainsi que des moyens de consolider les récents acquis obtenus en matière de paix, de dialogue et de coopération.

57. Dans le cadre de sa mission de bons offices, l'Envoyé spécial a poursuivi sa discrète navette diplomatique et ses consultations avec différentes parties prenantes, afin d'appuyer le processus de rapprochement en cours entre le Burundi et le Rwanda. Lors de son entretien avec le Ministre burundais des affaires étrangères en novembre et en marge du dixième Sommet du Mécanisme régional de suivi, il a évoqué les récents progrès enregistrés, notamment au sujet de la poursuite des échanges bilatéraux sur les questions de politique et de sécurité à divers niveaux, ainsi que les prochaines étapes envisagées. Il s'est également entretenu avec de hauts fonctionnaires de l'Ouganda et du Rwanda des dernières avancées réalisées dans la normalisation de leurs relations bilatérales et les a assurés de son appui constant à cet égard.

58. À l'issue de l'adoption du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale en juillet, l'Envoyé spécial a informé les dirigeants de la région des progrès accomplis dans sa mise en œuvre et des initiatives qu'il est prévu de mener en faveur de la région. Il a en outre encouragé la prise en charge régionale et nationale du plan d'action afin de veiller à ce que les efforts déployés par l'ONU en partenariat avec les pays de la région, les organisations régionales et les partenaires internationaux aient des effets durables.

59. Le Bureau de l'Envoyé spécial a apporté un soutien opérationnel et fonctionnel au dixième Sommet du Mécanisme régional de suivi. Il s'agissait notamment de consultations régulières avec le Président de la République démocratique du Congo et d'autres hauts responsables du pays.

B. Réduction de la menace que représentent les groupes armés

60. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué à soutenir les efforts régionaux visant à neutraliser les forces négatives par des mesures non militaires en complément des opérations militaires en cours, notamment par l'intermédiaire du Groupe de contact et de coordination. À cet égard, la cellule opérationnelle du Groupe a commencé ses activités préliminaires en janvier. Elle comprend 11 experts des 5 pays membres et 1 coordonnateur représentant les institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui a été déployé à Goma (République démocratique du Congo) pour accélérer la mise en marche de la cellule.

61. Une réunion d'experts s'est tenue du 13 au 17 décembre à Goma, en République démocratique du Congo, avec le soutien du Bureau de l'Envoyé spécial, et a abouti à l'adoption du mandat de la cellule opérationnelle. Elle a rassemblé, entre autres, le Groupe de contact et de coordination, le Mécanisme national de suivi de la République démocratique du Congo, les experts détachés auprès de la cellule opérationnelle, les membres du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, les représentants des organisations de la société civile locale ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, dont la MONUSCO, l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

C. Promotion des échanges commerciaux, des investissements et d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles

62. L'Envoyé spécial a continué à promouvoir et à soutenir les échanges commerciaux, les investissements et la gestion transparente des ressources naturelles comme moyens de contribuer à une paix et un développement durables. À cet égard, il a assuré la liaison avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires pour favoriser la prompte mise en œuvre des recommandations de l'atelier de Khartoum sur les ressources naturelles.

63. Dans le cadre des préparatifs en cours de la deuxième Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, le Bureau de l'Envoyé spécial a poursuivi ses contacts avec des investisseurs privés et publics en février et mars, en vue d'ouvrir des perspectives d'investissements transfrontaliers responsables dans la région, susceptibles de contribuer à l'intégration régionale et à la création d'une communauté d'investisseurs au service de la région des Grands Lacs.

D. Recherche de solutions durables aux déplacements forcés

64. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué d'appuyer les efforts régionaux en coordination avec le HCR, la CIRGL et les États Membres de la région pour faire face aux déplacements prolongés en favorisant des solutions durables. À ce propos, il a participé à la deuxième réunion du Groupe consultatif régional convoquée par la CIRGL le 19 novembre. La réunion constitue une nouvelle étape vers l'élaboration d'une stratégie régionale de solutions durables concernant les populations déplacées dans la région des Grands Lacs, conformément au plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale.

E. Promotion de la préparation régionale face aux crises de santé publique

65. L'ONU et ses partenaires ont continué à aider les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à renforcer leurs plans et stratégies nationaux en réponse aux crises de santé publique, notamment en s'appuyant sur les enseignements tirés de la riposte à la pandémie de COVID-19. En Ouganda, l'ONU a contribué au plan d'intervention intégré 2022-2023 du Ministère de la santé en faveur des réfugiés, qui vise à aider à réformer le secteur national de la santé et à améliorer ainsi l'efficacité de la prestation de services de santé nationaux aux réfugiés. Des initiatives analogues sont prises actuellement en République démocratique du Congo et sont envisagées au Rwanda.

66. En outre, les entités du système des Nations Unies, notamment le Bureau de l'Envoyé spécial, ont continué à plaider pour un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 en encourageant la participation au Mécanisme COVAX de l'OMS.

F. Faire avancer l'inclusion, la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes

67. Pour renforcer encore le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits, le Bureau de l'Envoyé spécial a noué davantage de partenariats avec les organisations de femmes et de jeunes et les organismes régionaux. Le 1^{er} novembre, le Bureau, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Forum régional des femmes de la CIRGL, a facilité une réunion consultative avec les organisations régionales de femmes en prévision de la campagne de 16 jours contre la violence fondée sur le genre. Les participants ont discuté des prochaines élections dans la région et des moyens de soutenir le rôle des femmes dans la prévention des conflits avant leur tenue.

68. Une étape clé vers l'autonomisation économique des femmes et des jeunes a été le lancement, le 2 décembre, du Réseau des femmes entrepreneures des Grands Lacs, facilité par le Bureau de l'Envoyé spécial en partenariat avec le Forum du secteur privé de la CIRGL, ONU-Femmes et la Commission économique pour l'Afrique. Dans le cadre de ce lancement, des membres du Réseau ont assisté à des séances de formation sur les marchés régionaux, les connaissances et les meilleures pratiques en matière de croissance des entreprises, ainsi que sur l'intégration des questions de genre dans la zone de libre-échange continentale africaine.

69. Le 20 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a aidé à mener une action de sensibilisation virtuelle auprès du Forum parlementaire régional de la CIRGL et des représentants régionaux des femmes et des jeunes afin de discuter de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la participation effective des femmes aux processus politiques et à la prise de décisions. La présidence du Forum des parlements s'est engagée à faire campagne pour que les questions de genre soient mieux prises en compte au sein des parlements. Les représentantes des femmes ont soumis des recommandations soulignant les domaines spécifiques nécessitant un engagement parlementaire, notamment l'élimination des obstacles existants à l'égalité des sexes, l'abrogation des lois discriminatoires et le renforcement de l'autorité et de la représentation véritable des femmes, des groupes marginalisés et des personnes handicapées.

70. Le 18 février, le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la Région des Grands Lacs, coprésidé par l'Envoyée spéciale du Président de la

Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop, et l'Envoyé spécial, a discuté des défis qui se posent et des possibilités qui s'offrent aux femmes et aux jeunes dans la région. Un représentant du Conseil consultatif a ensuite présenté les recommandations de la réunion lors du dixième Sommet du Mécanisme régional de suivi.

G. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité

71. L'Envoyé spécial a continué de s'employer à promouvoir l'état de droit et la coopération judiciaire régionale, dans le cadre des efforts visant à poursuivre l'application de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, adoptée en 2019. À cet égard, le Bureau de l'Envoyé spécial a contribué aux préparatifs, entrepris conjointement avec la CIRGL et le Ministère de la justice de la République démocratique du Congo, d'une conférence ministérielle sur le renforcement de la coopération judiciaire, prévue le 22 mai 2022 à Kinshasa. Les préparatifs ont notamment trait à l'élaboration d'une feuille de route destinée à raffermir la coopération judiciaire régionale, ainsi qu'à des directives normalisées sur les procédures à suivre au titre de l'entraide judiciaire en matière pénale.

72. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial a continué à œuvrer en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres partenaires pour renforcer les institutions nationales de défense des droits de la personne et soutenir les efforts de justice transitionnelle, notamment en recensant les processus de justice transitionnelle passés et en cours ainsi que les bonnes pratiques dans la région des Grands Lacs, afin de contribuer à la formulation de recommandations.

73. Les 10 et 11 mars, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide a organisé une conférence régionale en Ouganda pour lutter contre les discours de haine et prévenir l'incitation à l'hostilité, à la discrimination et à la violence dans la région des Grands Lacs dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Les participants se sont accordés sur les grandes lignes du plan d'action régional de lutte contre les discours de haine.

V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies

A. Organisations et mécanismes régionaux

74. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, mon Envoyé spécial s'est entretenu avec le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, ainsi qu'avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL, João Samuel Caholo, et le nouveau Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe, Elias Mpedi Magosi, de l'évolution de la situation dans la région, du soutien conjoint à la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi ainsi que des possibilités de coopération future.

B. Partenaires internationaux

75. Au cours de la période considérée, l'Envoyé spécial a continué de consulter les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires internationaux, notamment les membres de la communauté diplomatique en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda, sur l'évolution de la situation régionale ainsi que sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de la stratégie régionale. En outre, le 5 octobre, il a convoqué une réunion avec les principaux partenaires et donateurs de son Bureau, afin d'avoir un échange de vues sur les moyens de renforcer davantage leur partenariat au service de la région.

C. Autres entités des Nations Unies

76. Dans le cadre du Groupe de haut niveau, mon Envoyé spécial a continué à collaborer étroitement avec les chefs de la MONUSCO, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et d'autres entités des Nations Unies pour veiller à l'harmonisation des initiatives en faveur de la région. Il a également procédé à un échange de vues avec le nouveau Directeur régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, Maxime Houinato, sur les possibilités d'intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les priorités définies dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale.

77. À l'invitation du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, l'Envoyé spécial a participé à la cinquante-deuxième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue le 26 novembre à Libreville. Les participants ont examiné la situation politique et les conditions de sécurité dans la région.

78. Lors d'une visite effectuée à Dakar en janvier, l'Envoyé spécial s'est entretenu avec le Coordonnateur spécial pour le développement du Sahel, qui est à la tête de l'action collective visant à exécuter la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ainsi qu'avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sur leurs expériences dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, y compris les pratiques optimales dégagées et les enseignements répertoriés afin de mieux concourir à la mise en œuvre de la stratégie régionale.

VI. Observations

79. Neuf ans après sa signature, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération demeure un moyen important d'instaurer une stabilité et un développement durables dans la région des Grands Lacs. Je suis encouragé par les décisions de la dixième réunion de haut niveau de son Mécanisme régional de suivi, accueillie par la République démocratique du Congo le 24 février, au cours de laquelle les chefs d'État des pays signataires ont réaffirmé leur attachement à la vision et aux objectifs dudit Accord-cadre et pris des mesures supplémentaires pour relever les défis qui ne cessent de compromettre la stabilité dans la région.

80. Le premier de ces défis reste les activités illégales et violentes des groupes armés, qui continuent à infliger d'immenses souffrances à la population civile. Je souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour mettre fin aux souffrances des populations les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées et les réfugiés. S'attaquer

aux causes profondes des conflits dans l'est de la République démocratique du Congo, qui a été dévasté par des décennies d'instabilité, nécessite un regain d'énergie, une volonté politique, de la créativité et un soutien constant de la part de la communauté internationale.

81. Je me félicite de l'intensification continue de l'action diplomatique et du dialogue, qui témoigne de la détermination des pays qui sont signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à continuer de renforcer la confiance et d'améliorer les relations bilatérales. La réouverture du poste frontière de Gatuna/Katuna entre l'Ouganda et le Rwanda et la poursuite des échanges entre le Burundi et le Rwanda sur les questions de sécurité le long de la frontière commune et en vue du règlement des questions en suspens qui empêchent la normalisation de leurs relations sont deux exemples de la volonté manifestée par les dirigeants de la région de progresser vers une coopération fondée sur le dialogue ouvert et la réconciliation.

82. Je me félicite également des autres initiatives prises pour approfondir la coopération en cours entre les pays, notamment le lancement de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires en complément des opérations militaires contre les forces négatives, ainsi que l'examen par les ministres des mines des recommandations formulées lors de l'atelier de haut niveau sur les ressources naturelles à Khartoum.

83. La récente mise en service du Réseau des femmes entrepreneures des Grands Lacs est un autre exemple positif qui illustre les efforts déployés pour soutenir la participation de tous les segments de la société à la coopération économique régionale, et j'appelle les partenaires à prêter leur concours à ce réseau. J'accueille également avec satisfaction l'engagement exprimé par les parlementaires régionaux de renforcer la législation relative à l'égalité des sexes, d'accélérer la participation des femmes aux processus politiques et d'assurer leur protection dans la région des Grands Lacs. Il devrait être suivi d'une action concrète, notamment la transposition dans le droit national des accords et des cadres régionaux pertinents.

84. Malgré ces dynamiques positives, je reste profondément préoccupé par la recrudescence des attaques menées par certains groupes armés en République démocratique du Congo, notamment les ADF, dont les réseaux d'approvisionnement et de recrutement s'étendent dans toute la région. La résurgence des attaques du M23 rappelle une fois de plus la précarité de la situation.

85. Le moment est venu d'intensifier nos efforts pour nous attaquer, une fois pour toutes, aux causes profondes de l'instabilité dans la région. J'appelle donc chacun d'entre nous – les pays de la région, les organisations sous-régionales et régionales, et la communauté internationale dans son ensemble – à honorer les engagements inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et à faire en sorte que la coopération politique renforcée qui a vu le jour récemment se traduise par des changements réels pour les personnes et les communautés sur le terrain.

86. L'engagement renouvelé souscrit par les chefs d'État lors du dixième Sommet du Mécanisme régional de suivi à Kinshasa sur la mise en œuvre d'une approche globale pour neutraliser les forces négatives – qui accorde une importance égale à la coopération militaire et aux mesures non militaires – est encourageant. En effet, le Groupe de contact et de coordination, tel que conçu par les pays participants, pourrait servir de cadre nécessaire pour offrir des possibilités viables de désarmement et de rapatriement aux membres de groupes armés étrangers qui sont prêts à se rendre et à se réinsérer dans la vie civile. J'exhorte toutes les parties concernées à honorer les engagements pris à l'égard du Groupe de contact et de coordination et de sa cellule opérationnelle, notamment en contribuant à la mise en œuvre en temps voulu des tâches convenues dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale.

J'invite en outre les partenaires à renforcer leur soutien à cette initiative. Mon Envoyé spécial, en partenariat avec les autres institutions garantes, continuera à appuyer ce processus.

87. Le rapatriement des combattants étrangers désarmés et le renforcement des programmes nationaux et régionaux de démobilisation, désarmement, rapatriement, réintégration et réinsertion des anciens combattants restent essentiels. Je demande instamment à l'Ouganda, à la République démocratique du Congo et au Rwanda de mener à bien le rapatriement de tous les anciens combattants du M23 restants, conformément aux décisions antérieures du Mécanisme régional de suivi et dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Mon Envoyé spécial reste prêt à soutenir ces efforts, en collaboration avec la MONUSCO et les autres institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

88. Je prends également note des opérations militaires conjointes menées actuellement par les FARDC et les FDPO dans l'est de la République démocratique du Congo. Je me félicite des engagements publics qu'ils ont pris de respecter les droits de la personne et le droit international humanitaire. Il est essentiel d'éviter que ces opérations entraînent des violations des droits humains ou des conséquences humanitaires néfastes.

89. Reconnaissant l'importance de la justice pour les crimes liés aux conflits, j'invite à répondre rapidement à l'appel lancé par le Mécanisme régional de suivi en faveur d'une coopération et d'une coordination étroites entre le Groupe de contact et de coordination et le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs. Mon Envoyé spécial demeure disposé à soutenir les efforts visant à promouvoir l'état de droit et à réaliser des progrès dans la coopération judiciaire régionale et la lutte contre l'impunité, notamment par la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, adoptée en 2019.

90. Je demande une nouvelle fois à la communauté internationale de continuer à aider les pays de la région et les organisations régionales à progresser vers la paix, la sécurité et le développement, notamment en leur apportant un appui soutenu au titre de l'application du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale.

91. Pour conclure, je tiens à remercier mon Envoyé spécial et son Bureau de l'engagement qu'ils ont pris d'aider les pays signataires à appliquer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du rôle de tout premier plan qu'ils ont joué dans la mise en œuvre de la stratégie régionale.
